



**Compte-Rendu
des délibérations de la commune du Grand-Lucé
séance du 30 Mars 2012**

L' an deux mille douze et le trente Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : CHARTIER Sylvie, GENDRON Brigitte, MERCIER Nadine, TONDEUX Marie-France, MM : BREBION Patrice, CHIRON Jean-Pierre, LEONARD Jérôme, ORY Gilbert, ROBIL Jarno

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : THIBOUS-SZPIRGLAS Françoise, à Mme GENDRON Brigitte, TRIBALLIER Marie-Thérèse, à Mme MERCIER Nadine, MM : DESOEUVRE Joël, à Mme TONDEUX Marie-France, GUET Patrick, à M. LEONARD Jérôme, LEBERT Thierry, à M. BREBION Patrice, RAHAL Joseph, à M. DUPUIS Pascal, SAVARD Olivier à M. CHIRON Jean-Pierre,

Excusé(s) : M. BEAUNÉ Olivier

A été nommée secrétaire : Mme TONDEUX Marie-France a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 18
- Présents : 10

Date de la convocation : 23 Mars 2012

Date d'affichage : 23 Mars 2012

SOMMAIRE

- *VOTE des 4 TAXES*
- *ADMISSION en NON-VALEUR*
- *CONVENTION SARTHE HABITAT et GARANTIE D'EMPRUNT*
- *PROJET D'EFFACEMENT des RÉSEAUX AÉRIENS d'ELECTRICITÉ et de TÉLÉPHONE ER 005693 "RUE SAINT-FACILE"*
- *Marie-Louise BODIN : DEVENIR*
- *TIRAGE au SORT des JURÉS D'ASSISES*

Réf : D-2012-28 - Objet : VOTE des 4 TAXES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2012 de 2 %, comme suit :

- TH : 29,50 %
- TFB : 25,90 %
- TNB : 50,78 %
- CFE : 22,84 %

A la majorité (pour : 13 contre : 4 abstentions : 0)

Réf : D-2012-29 - Objet : ADMISSION en NON-VALEUR

Le Conseil Municipal,

Sur rapport du Maire,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par Madame MAINGOT, Receveur Municipal,

Considérant que la somme dont il s'agit n'est pas susceptible de recouvrement,

- **ADMET** en non-valeur les sommes détaillées, ci-après :

N° Titre	Date	Objet	Montant
T-13	2005	Surendettement et décision effacement de dette	40,00
T-15	2005	Surendettement et décision effacement de dette	48,10
T-6	2005	Surendettement et décision effacement de dette	40,00
T-8	2005	Surendettement et décision effacement de dette	60,00
		TOTAL	188,10

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2012-30 - Objet : CONVENTION SARTHE HABITAT et GARANTIE D'EMPRUNT

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport du Maire,

Vu la programmation de 10 logements à usage locatif au titre de 2012 dans le cadre de la Commune,

Après en avoir délibéré,

- **ANNULE** la délibération du 2 Mars 2012,

- **S'ENGAGE**, conformément à la convention de partenariat "Construction neuve" de SARTHE HABITAT :
- à mettre à la disposition de SARTHE HABITAT par l'intermédiaire de l'aménageur, un lot viabilisé et borné du "Lotissement de Belleville" destiné à recevoir 10 logements locatifs,

- à apporter sa garantie à hauteur de 20 % aux prêts que SARTHE HABITAT mettra en place pour le financement de l'opération.

- **DÉCIDE** d'exonérer SARTHE HABITAT de la TLE ainsi que de la taxe de raccordement aux égouts ou toutes autres taxes communales liées au permis de construire,

- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec SARTHE HABITAT ainsi que les actes et pièces à intervenir se rapportant à cette opération.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2012-31 - Objet : PROJET D'EFFACEMENT des RÉSEaux AÉRIENS d'ELECTRICITÉ et de TÉLÉPHONE ER 005693 "RUE SAINT-FACILE"

Par délibération en date du 27 Janvier 2012, le Conseil Municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant.

L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un coût pour l'électricité de 45.000 € HT et pour le génie civil de télécommunication 10.810 € HT.

- Conformément à la décision du Conseil Général du 8 Octobre 2001 et du 7 Février 2002, il reste à financer par la Commune est de 30 % du coût HT soit 13.500 € Net pour l'électricité et de 70 % du coût HT soit 7.567 € Net pour le génie civil de télécommunication.

FRANCE TELECOM assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre des travaux de câblage et de dépose du réseau dont le financement est assuré à 70 % par la Commune et à 30 % par le Conseil Général. Cette opération est estimée à 4.190 € HT.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre de la ville.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

- **CONFIRME** que le projet est conforme à l'objet de la demande de la Commune,
- **SOLLICITE** le Département pour la réalisation de ce projet,
- **ACCEPTE** de participer à 30 % du coût HT des travaux soit 13.500 € Net pour l'électricité,
- **ACCEPTE** de participer à 70 % du coût HT des travaux soit 7.567 € Net pour le génie civil de télécommunication,
- **CONFIRME** l'inscription des crédits nécessaires au budget de la Commune,
- **AUTORISE** son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- **le CONSEIL MUNICIPAL** prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2012-32 - Objet : Marie-Louise BODIN : DEVENIR

Par délibération en date du 14 Avril 2011, le Conseil Municipal a décidé de revendiquer la propriété Marie-Louise Bodin à hauteur de 25 % et a proposé au Conseil d'administration de Marie-Louise Bodin, la propriété à hauteur de 75 %.

Monsieur le Maire propose au Conseil de ce jour, l'annulation de la délibération du 14 Avril 2011 et du 2 Mars 2012 et la régularisation de la donation au profit de l'EHPAD Marie-Louise Bodin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ANNULE** la délibération du 14 Avril 2011 et du 2 Mars 2012,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire à effet de régulariser tout acte contenant reconnaissance de prescription acquisitive au profit de l'EHPAD Marie-Louise Bodin, La prescription acquisitive porte sur les parcelles AD 26 et AD 27.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire régulariser l'acte par voie de justice avec l'assistance d'un avocat à effet de voir décharger la Commune des charges et conditions grevant cette donation du 10 Mars 1861 et autorisée suivant un arrêté en date du 22 Avril 1863.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2012-33 - Objet : **TIRAGE au SORT des JURÉS D'ASSISES**

La Commune doit procéder au tirage au sort des jurés d'assises pour 2012. Sur les 6 désignés ce jour, 2 seulement seront retenus par le Tribunal de Grande Instance. La liste est la suivante :

<u>NOM</u>	<u>Prénom</u>	<u>Adresse</u>	<u>N° Electeur</u>
- FERRON Vve LEGEAY	Estelle	Les Saintonnières	549
- JAMEU	Caroline	Les Hautes Brulonnieres	744
- PAPIN ép. DORLÉANS	Raymonde	12 Rue Saint-Vincent	1070
- BARATTE	Alexandre	Le Chêne	34
- NOUVEL ép. CAYRE	Viviane	Les Guimeries	1036
- WITKOWSKI	Claire	11 Rue des Bleuets	1402

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2012-34 - Objet : **DEMANDE de SUBVENTIONS pour la RÉALISATION des VESTIAIRES du FOOTBALL.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le projet de construction des nouveaux vestiaires de football est susceptible d'être subventionné.

Il est urgent de solliciter les organismes pour les aides financières.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

- **RAPPELLE** que le coût du projet s'élève à 235.541,81 € HT - 281.708,00 € TTC,

- **DÉCIDE** de solliciter le concours : - du Fonds d'aide du Football amateur (LFA)

- du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)

- **ARRÊTE** les modalités de financements suivantes :

Origine des financements

Maître d'ouvrage (du montant de la TVA)	46.166,19
Maître d'ouvrage (du solde non subventionné)	178.433,44
LFA	10.000,00
C.N.D.S. (20 %)	<u>47.108,37</u>

281.708,00

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des organismes susmentionnés,

- **ATTESTE** de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,

- **ATTESTE** de l'inscription d'une provision de dépenses en section d'investissement,

- **ATTESTE** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Réf : D-2012-35 - Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - ASSAINISSEMENT -

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

- **DÉCIDE** comme suit les modifications au Budget Assainissement 2012 :

<u>D/R</u>	<u>Compte</u>	<u>Imputation</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
D	617	R	Etudes et recherches	6.000,00
D	6231	R	Annonces et insertions	2.000,00
R	70611	R	Redevances assainissement	8.000,00

Questions diverses

1 - Pascal DUPUIS et Nadine MERCIER ont rencontré le percepteur pour les impayés cantine - APS ... environ 20.000 €. Un courrier sera envoyé à toutes les familles, le Maire souhaite prendre des mesures drastiques si nécessaire.

Le système actuel est à revoir pour éventuellement mettre en place une régie. La Commission scolaire va travailler sur ce dossier.

2 - Conseil d'Ecole en présence de Pascal DUPUIS, Nadine MERCIER et Sylvie CHARTIER. Compte-rendu est donné au Conseil Municipal.

3 - Remerciements de Madame LEGRAND.

4 - Une étude est en cours pour diminuer ou supprimer l'éclairage public durant la nuit afin de réaliser des économies substantielles.

5 - Une discussion sur les chaudières des bâtiments publics est lancée.

6 - Vestiaires Foot en cours

7 - Gilbert ORY informe d'une réunion Office Tourisme le 3 Avril à 20 H 30.

8 - Pascal DUPUIS : - Commission des Fêtes et Cérémonies : commerçants ont participé à cette réunion
- 8 Mai : Monsieur Stéphane BAUDRY souhaite faire une animation avec une structure gonflable (gratuit)

- Fête de la musique le Vendredi 22 Juin : Monsieur François ANDRÉ aidera pour cette manifestation

- 13 Juillet : DJ est prévu

- 4 Août : Festiloir au GRAND-LUCÉ

- 14 Août : Les "Colette" budget de 1.200 € prévu.

9 - Sylvie CHARTIER fait part de la difficile cohabitation sur le terrain de sports avec les vélos, les poussettes et les coureurs.

10 - Le décompactage du terrain de foot a été réalisé.

11 - Marie-France TONDEUX demande la création d'un nouveau créneau d'aquagym compte tenu de l'intérêt de cette activité. Voir avec le maître nageur si cela est possible.

12 - Jérôme LÉONARD propose le balisage de la salle polyvalente

13 - Prochain Conseil le 27 Avril 2012.

Séance levée à 0 Heure.